

**MESURE M3.1** 

AGGLOMERATION / INFRASTRUCTURE NECESSAIRE A LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS D'AGGLOMERATION - ETAPE 1

Thématique(s)

M3 - Autres mesures nécessaires à la mise en place du réseau TP d'agglomération

Priorité: A

Territoire concerné : Agglomération

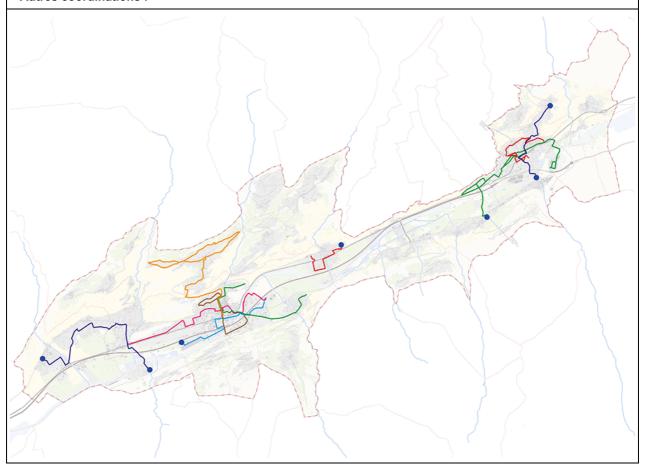
Maitre d'ouvrage : Chaque commune concernée

Mesure du PA2 en relation : (6266.2.048) TP3 - Réseau de transports publics routiers d'agglomération

Mesure du PA3 corrélée / liée : Toutes les mesures liées à la circulation des bus du réseau d'agglomération (de

M1.1 à M2.3)

Autres coordinations : -





# INTENTION

#### **Etat actuel**

Il n'existe pas de transports publics d'agglomération à ce jour. Cependant chaque secteur a déjà un réseau de trafic régional voyageur (TRV) et parfois des bus urbains. Une partie de l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre de la première étape du réseau de transports publics d'agglomération existe donc, mais doit être complétée et adaptée aux besoins de l'agglomération.

Ainsi, les arrêts de bus pouvant être maintenus sur les trajets des nouvelles lignes d'agglomération le seront. Ils subiront néanmoins quelques adaptations liées surtout à des aspects de communication (logo, design, information de correspondances sur le réseau d'agglomération, etc.).

# Données quantitatives

Mesure non concernée.

#### **Objectifs**

- Créer un réseau de transports publics d'agglomération
- Assurer la bonne circulation des bus en ville
- Améliorer la desserte des zones urbanisées
- Offrir des interfaces de qualité.

# Description de la mesure

La mise en œuvre du réseau d'agglomération nécessite la création de nouveaux arrêts de bus et de places de rebroussement. Ainsi, de nouveaux arrêts de transports publics seront implantés le long des itinéraires de bus d'agglomération prévus afin de garantir une couverture adéquate et un niveau de rabattement efficace.

On notera ici que l'infrastructure nécessaire à la circulation des bus se trouve sous la thématique dédiée (mesures M1.x et M2.x). Enfin, une partie des aménagements étant incluse dans la mesure cofinancée TP3 d'aggloSion, seuls les aménagements complémentaires sont ici présentés et chiffrés.

D'après l'étude menée cette année et dont les références sont données plus bas dans la fiche, le réseau local sédunois a besoin de 56 nouveaux arrêts dont 6 unidirectionnels.

Le réseau local sierrois a besoin de 24 nouveaux arrêts dont 18 unidirectionnels.

Par aménagement il est entendu : marquage, signalisation et équipement (banc, panneau, protection, poubelle). Des modifications ponctuelles de la voirie seront réalisées le cas échéant. En fonction des particularités locales les arrêts seront soit sur chaussée soit hors chaussée. Des études de détail viendront préciser cette mesure.



# **EVALUATION**

#### Opportunité

La mise en place de la première étape du réseau de bus d'agglomération (réseau urbain et régional) justifie la création d'une infrastructure adaptée. Il s'agira notamment de favoriser l'intermodalité en travaillant sur l'accessibilité à pied de ces arrêts, ce qui répond à un enjeu sectoriel du projet d'agglomération.

# Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration du système de transports publics
- amélioration de l'accessibilité aux secteurs de l'agglomération par les transports publics
- amélioration de l'intermodalité grâce à l'aménagement des arrêts en lien avec des liaisons de mobilité douce
- influence sur la demande de transport
- amélioration du trafic de loisirs

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- favorise l'utilisation des transports publics en offrant une desserte attractive aux zones densément bâties de l'agglomération
- dessert les zones densément bâties et les pôles de développement non desservis par le réseau ferroviaire

#### CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

 améliore la sécurité de tous les usagers en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

 réduit les nuisances environnementales (bruit, air) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics

# Degré de maturité : 2

**Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) :** AggloSion et Agglo Valais Central - Réalisation des réseaux de transports publics d'agglomération par bus - document de synthèse des variantes concertées, Citec et Grasset, juillet 2016

# **REALISATION**

# Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux : 2019

Date prévue de la mise en service : 2021

# Calendrier de remise de l'avant-projet

Etude réalisée en 2016

Etudes complémentaires : 2017-2019 (Sierre)

# Coûts

Coûts estimés: CHF 10 200 000.- HT

La mesure TP3 du PA2 aggloSion a été évaluée à 2.9 Mio CHF et la contribution fédérale maximale allouée sera de 1.01 Mio CHF. Le montant ci-dessus représente le surcoût entre le PA3 et le PA2 pour la mise en œuvre du réseau d'agglomération.

# Financement

Part fédérale : selon décision de la Confédération

Solde: Commune